

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1 et suivants,

Vu la pétition en date du 9 janvier 2025 par laquelle l'entreprise VALLEAUX Sébastien - 3 allée du Prad – 29160 CROZON demande l'autorisation de stocker du déblai, du remblai et des cailloux sur le délaissé à l'angle de la route de Postolonnec et l'Impasse de Kervéron en Crozon, du 13 au 16 janvier 2025,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** **Du 13 au 16 janvier 2025**

L'entreprise VALLEAUX sera autorisée à stocker du déblai, du remblai et des cailloux sur le délaissé à l'angle de la route de Postolonnec et l'Impasse de Kervéron en Crozon.

**ARTICLE 2** **Du 13 au 16 janvier 2025**

L'entreprise VALLEAUX devra mettre en place un balisage.

**ARTICLE 3**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière par un service de dépannage agréé aux frais du propriétaire, sous le contrôle de la gendarmerie ou de la Police Municipale.

**ARTICLE 5**

Toute infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivie.

**ARTICLE 6**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directeur Général des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
BTA Brigade de Gendarmerie Nationale de Crozon.  
Services Techniques Municipaux  
Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 9 janvier 2025  
P/Le Maire



Lionel GAY

Directeur des Services  
Techniques